

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1906

11 octobre 2006

SOMMAIRE

Altaire S.A., Luxembourg	91469	Masfin S.A., Luxembourg	91458
Amberes S.A.H., Luxembourg	91483	Masonite (Hungary) Servicing Company Limited by Shares, Succursale de Luxembourg, Luxem- bourg	91452
Aqsacom International S.A., Luxembourg	91464	Muka Investments, S.à r.l., Luxembourg	91452
Arielle Holding S.A.H., Luxembourg	91463	NetEconomy Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	91472
Atilia Holding S.A., Luxembourg	91475	Nightwatch Holdings S.A., Luxembourg	91442
Bayreuth Property Investments, S.à r.l., Luxem- bourg	91447	O.B.B. Bournemouth S.A., Luxembourg	91462
BP@L S.A., Luxembourg	91453	O.B.B. Eastbourne S.A., Luxembourg	91459
Buster S.A., Luxembourg	91468	O.B.B. Gloucester S.A., Luxembourg	91453
Casino de Jeux du Luxembourg - Mondorf-les-Bains, Luxemburger Spielbank - Bad Mondorf S.A., Mon- dorf-les-Bains	91467	O.B.B. Portsmouth S.A., Luxembourg	91459
Citra S.A., Luxembourg	91446	O.B.B. Worcester S.A., Luxembourg	91454
Edmarte S.A., Luxembourg	91471	Omega Venture Capital, S.à r.l., Luxembourg	91475
Esaress Holding Limited - Luxembourg Branch, Luxembourg	91466	Oporto S.A.H., Luxembourg	91451
Famy Investment S.A., Luxembourg	91468	Peinture Karl-Josef Schmitt, S.à r.l., Schengen	91447
Fibre Finance S.A., Luxembourg	91444	Pinemont Trust S.A., Luxembourg	91445
First Class Fashion S.A., Luxembourg	91452	Pinemont Trust S.A., Luxembourg	91445
Giga Construction, S.à r.l., Luxembourg	91464	Pinemont Trust S.A., Luxembourg	91445
Gilalbi S.A., Luxembourg	91469	Pinemont Trust S.A., Luxembourg	91445
Glucose S.A., Luxembourg	91460	Pinemont Trust S.A., Luxembourg	91446
Goodrich Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	91453	Pinemont Trust S.A., Luxembourg	91446
Guimarães de Mello Luxembourg Holding S.A., Luxembourg	91462	Pinemont Trust S.A., Luxembourg	91446
Hortis International S.A., Luxembourg	91472	Profil.Mag S.A., Luxembourg	91478
IBERIND (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	91442	ProLogis Poland VIII, S.à r.l., Luxembourg	91447
IBERIND (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	91442	Revolin, S.à r.l., Luxembourg	91442
IBFIN Participations S.A., Luxembourg	91471	RP3 Holdings (Lux) 1, S.à r.l., Luxembourg	91484
Ibfin Finance S.A., Luxembourg	91471	SACEC S.A., Luxembourg	91463
Imeco Holding S.A., Luxembourg	91467	SACEC S.A., Luxembourg	91463
Indosuez Management II S.A.H., Luxembourg	91472	Saint Eugène S.A., Luxembourg	91488
Interlignum S.A.H., Luxembourg	91468	Supergems Holding S.A., Luxembourg	91475
Investissements du Centaure S.A., Luxembourg	91451	SVG Holdings S.A., Luxembourg	91488
IPEF III Holdings N° 5 S.A., Luxembourg	91467	Unaoil Real Estate Investments, S.à r.l., Luxem- bourg	91454
ITC, Ingénieries et Techniques de la Construction, S.à r.l., Pétange	91446	Valindus S.A.H., Luxembourg	91483
Lumière Holding S.A., Luxembourg	91488	Venezia Finance S.A.H., Luxembourg	91475
Lydd, S.à r.l., Luxembourg	91454	Vodafone Luxembourg 5, S.à r.l., Luxembourg	91459
Magilla Holding S.A., Luxembourg	91478	West Mountain, S.à r.l., Luxembourg	91469

IBERIND (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 98.467.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2006, réf. LSO-BS09149, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(079912.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

IBERIND (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 98.467.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2006, réf. LSO-BS09150, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(079910.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

NIGHTWATCH HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.
R. C. Luxembourg B 108.466.

Les comptes consolidés annuels arrêtés au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 24 juillet 2006, réf. LSO-BS08875, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Signature

Un mandataire

(080096.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

REVOLIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.
R. C. Luxembourg B 118.400.

STATUTS

L'an deux mille six, le vingt-huit juin.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- Monsieur Paul-Henry Vial, gérant de sociétés, né à Lesquin (France), le 14 août 1982, demeurant à F-94480 Ablon sur Seine, 29, rue du Maréchal Foch (France).

2.- Monsieur Jean-Pierre Vial, gérant de sociétés, né à Corbeille (France), le 28 novembre 1943, demeurant à F-94480 Ablon sur Seine, 29, rue du Maréchal Foch (France).

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent entre eux:

Titre 1^{er}. Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de REVOLIN, S.à r.l.

Art. 3. La société a pour objet l'acquisition et la vente d'immeubles et de tous droits immobiliers, la prise respectivement la mise en location de biens meubles et immeubles, la gérance ou la gestion d'immeubles ou de patrimoines immobiliers exclusivement pour son propre compte.

La société a en outre pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La société pourra prêter ou emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales ou physiques; elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leurs prêter tous concours.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Titre II. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, souscrites comme suit:

1.- Monsieur Paul-Henry Vial, gérant de sociétés, demeurant à F-94480 Ablon sur Seine, 29, rue du Maréchal Foch (France), quatre-vingt-dix parts sociales	90
2.- Monsieur Jean-Pierre Vial, gérant de sociétés, demeurant à F-94480 Ablon sur Seine, 29, rue du Maréchal Foch (France), dix parts sociales	10
Total: cent parts sociales	100

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III. Administration et gérance

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives, ayant pour objet une modification aux statuts, doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 12. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. Dissolution - Liquidation

Art. 18. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. Dispositions générales

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2006.

Libération des parts sociales

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ huit cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social est établi à L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.
- 2.- L'assemblée désigne Monsieur Paul-Henry Vial, gérant de sociétés, demeurant à F-94480 Ablon sur Seine, 29, rue du Maréchal Foch (France), comme gérant de la société pour une durée indéterminée.
- 3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentifs les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P.-H. Vial, J.-P. Vial, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 juillet 2006, vol. 537, fol. 22, case 1. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 14 août 2006.

J. Seckler.

(087315.3/231/118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2006.

FIBRE FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 57.144.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 26 juillet 2006

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires décide de renouveler le mandat de:

- Mme Mary Ann Beirne, demeurant 1, Maplewood Road, Medfield, Massachusetts (Etats-Unis d'Amérique),
- Mme Alice Kraseiko, demeurant 378, River Road, Lincoln, Rhode Island (Etats-Unis d'Amérique),
- M. James R. McCulloch, demeurant 38, Cooke Street, Providence, Rhode Island (Etats-Unis d'Amérique),

en tant qu'administrateurs pour un terme qui viendra à expiration lors de l'Assemblée Générale ordinaire approuvant les comptes annuels au 28 février 2006.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires décide de renouveler le mandat de M. James R. Fulks demeurant 15, Bow Street E. Greenwich, Rhode Island (Etats-Unis d'Amérique) en tant que commissaire pour un terme qui viendra à expiration lors de l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes annuels au 28 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2006.

Signature

Le mandataire de la société

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2006, réf. LSO-BT02328. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(085338.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2006.

91445

PINEMONT TRUST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 7, avenue Pescatore.
R. C. Luxembourg B 48.503.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2006, réf. LSO-BS11626, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2006.

Signature.

(080148.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

PINEMONT TRUST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 7, avenue Pescatore.
R. C. Luxembourg B 48.503.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2006, réf. LSO-BS11628, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2006.

Signature.

(080152.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

PINEMONT TRUST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 7, avenue Pescatore.
R. C. Luxembourg B 48.503.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2006, réf. LSO-BS11631, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2006.

Signature.

(080164.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

PINEMONT TRUST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 7, avenue Pescatore.
R. C. Luxembourg B 48.503.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2006, réf. LSO-BS11635, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2006.

Signature.

(080165.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

PINEMONT TRUST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 7, avenue Pescatore.
R. C. Luxembourg B 48.503.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2006, réf. LSO-BS11638, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2006.

Signature.

(080169.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

PINEMONT TRUST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 7, avenue Pescatore.
R. C. Luxembourg B 48.503.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2006, réf. LSO-BS11641, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2006.

Signature.

(080171.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

91446

PINEMONT TRUST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 7, avenue Pescatore.
R. C. Luxembourg B 48.503.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2006, réf. LSO-BS11642, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2006.

Signature.

(080172.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

PINEMONT TRUST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 7, avenue Pescatore.
R. C. Luxembourg B 48.503.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2006, réf. LSO-BS11643, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2006.

Signature.

(080174.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

PINEMONT TRUST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 7, avenue Pescatore.
R. C. Luxembourg B 48.503.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2006, réf. LSO-BS11666, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2006.

Signature.

(080178.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

**ITC, INGENIERIES ET TECHNIQUES DE LA CONSTRUCTION, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4702 Pétange, 24, rue Robert Krieps.
R. C. Luxembourg B 111.048.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2006, réf. LSO-BR09709, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 18 juillet 2006.

Signature.

(080411.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

CITRA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1542 Luxembourg, 28, rue Jean-Baptiste Fresez.
R. C. Luxembourg B 79.127.

*Extrait des résolutions et décisions prises à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de CITRA S.A. tenue
extraordinairement en date du 31 mai 2006*

Il a été décidé:

d'accepter la démission de

- Monsieur Sébastien Lepinard, né le 18 février 1970 à Rennes en France, demeurant à 23, avenue du Maréchal, B-1180 Bruxelles en Belgique.

Luxembourg, le 31 juillet 2006.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2006, réf. LSO-BT02022. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(083934.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

PEINTURE KARL-JOSEF SCHMITT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5444 Schengen, 17A, Cité de Killebesch.
R. C. Luxembourg B 47.241.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 3 août 2006, réf. LSO-BT01789, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2006.

Signature.

(081429.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

ProLogis POLAND VIII, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 71.116.

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 20 juillet 2006, réf. LSO-BS07855, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2006.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

P. Cassells

Gérant

(081478.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

BAYREUTH PROPERTY INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 118.403.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the thirteenth of June.

Before Us, Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

Appeared:

The company REALCO INTERNATIONAL GROUP LLC, having its registered office at Madison Avenue, 152, Suite 110, New-York, 10016 NY (U.S.A.), registration number F 05090900,

here represented by Mr Laurent Kind, private employee, professionally residing at L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, by virtue of one proxy given under private seal.

The said proxy, signed *ne varietur* by the mandatory and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing party, represented as said before, request the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a limited liability company («société à responsabilité limitée»), as follows:

Chapter I. Purpose - Name - Duration

Art. 1. A company is established between the actual share owner and all those who may become owners in the future, in the form of a limited liability company («société à responsabilité limitée»), which will be ruled by the concerning laws and the present articles of in.

Art. 2. The purpose of the company are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, to the administration, the management, the control and the development of these participating interests.

It may use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, to acquire by way of investment, subscription, underwriting of by option to purchase and any other way whatever securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

The company may engage in any transactions involving immovable and movable property. The company may acquire, transfer and manage any real estate of whatever kind in whatever country or location.

The company may further engage and execute any operations which pertain directly or indirectly to the management and the ownership of real estate.

The company may also undertake any commercial industrial and financial transactions, which it might deem useful for the accomplishment of its purpose.

Art. 3. The duration of the company is unlimited.

Art. 4. The company shall take the name of BAYREUTH PROPERTY INVESTMENTS, S.à r.l.

Art. 5. The registered office shall be at Luxembourg.

The company may open branches in other countries.

It may, by a simple decision of the associates, be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg.

Chapter II. Corporate capital - Sharequotas

Art. 6. The company's capital is set at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR), represented by five hundred (500) sharequotas of a par value of twenty-five Euro (25.- EUR) each.

When and as long as all the sharequotas are held by one person, the company is a one person company in the sense of article 179(2) of the amended law concerning trade companies; in this case, the articles 200-1 and 200-2 among others of the same law are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The company may acquire its own sharequotas provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.

Art. 7. The sharequotas shall be freely transferable between associates.

They can only be transferred inter vivos or upon death to non-associates with the unanimous approval of all the associates.

In this case the remaining associates have a preemption right.

They must use this preemption right within thirty days from the date of refusal to transfer the sharequotas to a non-associate person.

In case of use of this preemption right the value of the sharequotas shall be determined pursuant to par 6 and 7 of article 189 of the Company law.

Art. 8. Death, state of minority declared by the court, bankruptcy or insolvency of an associate do not affect the company.

Art. 9. Creditors, beneficiaries or heirs shall not be allowed for whatever reason to place the assets and documents of the company under seal, nor to interfere with its management; in order to exercise their rights they will refer to the values established by the last balance-sheet and inventory of the company.

Chapter III. Management

Art. 10. The shall be managed by one or several managers, who need not be shareholders, nominated and subject to removal at any moment by the general meeting which determines their powers and compensations.

Art. 11. Each associate, without consideration to the number of sharequotas he holds, may participate to the collective decisions; each associate has as many votes as sharequotas.

Any associate may be represented at general meetings by a special proxy holder.

Art. 12. Collective resolutions shall be taken only if adopted by associates representing more than half of the corporate capital.

Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three-quarters of the corporate capital.

Art. 13. In case that the company consists of only one share owner, the powers assigned to the general meeting are exercised by the sole shareholder.

Resolutions taken by the sole shareholder in virtue of these attributions must be mentioned in a protocol or taken in written form.

Contracts concluded between the sole shareholder and the company represented by the sole shareholder must also be mentioned in a protocol or be established in written form.

This disposition is not applicable for current operations made under normal conditions.

Art. 14. The managers in said capacity do not engage their personal liability concerning by the obligation they take regularly in the name of the company; as pure proxies they are only liable for the execution of their mandate.

Art. 15. Part of the available profit may be assigned as a premium in favour of the managers by a decision of the share owners.

Art. 16. The fiscal year shall begin on the 1st of January and terminate on the 31st of December.

Chapter IV. Dissolution - Liquidation

Art. 17. In case of dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may not be shareholders and shall be nominated by the associates who shall determine their powers and compensations.

Chapter V. General stipulations

Art. 18. All issues not referred to in these articles, shall be governed by the concerning legal regulations.

Subscription and payment

All the shares have been subscribed by the sole shareholder REALCO INTERNATIONAL GROUP LLC, prenamed.

All the shares have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Special dispositions

The first fiscal year shall begin on the date of the incorporation and terminate on the 31st of December 2006.

91449

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand one hundred Euro.

Decisions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the company, the above-named shareholder took the following resolutions:

1.- The registered office is established in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiënerie.

2.- Is appointed as managing director:

Mr Alain Heinz, companies' director, born in Forbach (France), on the 17th of May 1968, residing professionally at L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiënerie.

3.- The company will be validly bound by the sole signature of the managing director.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing mandatory, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing mandatory and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing mandatory, acting as said before, known to the notary, by surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le treize juin.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

La société REALCO INTERNATIONAL GROUP LLC, ayant son siège social à Madison Avenue, 152, Suite 110, New-York, 10016 NY (U.S.A.), numéro d'immatriculation F 05090900,

ici représentée par Monsieur Laurent Kind, employé privé, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiënerie, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, requiert le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée comme suit:

Titre 1^{er}. Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet toutes prises de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

La société pourra employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et valeurs mobilières de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option, d'achat, de négociation et de toute autre manière, tous titres et droits et les aliéner par vente, échange ou encore autrement; la société pourra octroyer aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut effectuer toutes opérations immobilières et mobilières. La société peut acquérir, vendre et gérer tous immeubles de quelque nature et dans quelque pays ou endroit que ce soit.

La société peut également s'engager dans toutes opérations immobilières et effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la gestion et à la propriété d'immeubles.

La société pourra encore effectuer toutes opérations commerciales, industrielles et financières susceptibles de favoriser l'accomplissement des activités décrites ci-dessus.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de BAYREUTH PROPERTY INVESTMENTS, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

La société peut ouvrir des succursales dans d'autres pays.

Le siège pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Titre II. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé uni-

que ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption.

Ils doivent l'exercer endéans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la société.

Art. 9. Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III. Administration et gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions, ayant pour objet une modification des statuts, ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 16. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

Titre IV. Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Titre V. Dispositions générales

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Souscription et libération

Toutes les parts sociales ont été souscrites par l'associée unique REALCO INTERNATIONAL GROUP LLC, prédésignée.

Toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2006.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève à environ mille cent euros.

Décisions de l'associée unique

Immédiatement après la constitution de la société, l'associée unique a pris les résolutions suivantes:

1.- Le siège social est établi à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

2.- Est désigné comme gérant de la société:

Monsieur Alain Heinz, administrateur de sociétés, né à Forbach (France), le 17 mai 1968, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

3.- La société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant.

Constatation

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Kind, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 juin 2006, vol. 537, fol. 3, case 6. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 14 août 2006.

J. Seckler.

(087320.3/231/231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2006.

INVESTISSEMENTS DU CENTAURE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 58.474.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 27 mars 2006 à 10.00 heures à Luxembourg

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente assemblée.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de renouveler les mandats de MM. Koen Lozie, Jean Quintus et COSAFIN S.A., Administrateurs et de V.O. CONSULTING LUX S.A., Commissaire aux Comptes pour une période qui viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 30 novembre 2006.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2006, réf. LSO-BT00730. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(083940.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

OPORTO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 98.117.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 16 décembre 2005

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2010:

- Monsieur Attilio Boni-Brivio, dirigeant d'entreprises, demeurant Rutland Gardens, London SW7 1BX, Président;
- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire à Luxembourg;
- Monsieur Reno Maurizio Tonelli, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire à Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2010:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2006, réf. LSO-BT00864. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(085402.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2006.

MUKA INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 112.476.

A la suite de la cession, en date du 5 janvier 2006, des 250 parts sociales de la société à responsabilité limitée MUKA INVESTMENTS, S.à r.l., par la société FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A. (anciennement MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.) à la société BBJ HOLDINGS LIMITED, dûment acceptée par la société conformément à l'article 1690 du code civil et l'article 190 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les 250 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 250,- chacune, représentant l'intégralité du capital social, sont détenues par la société BBJ HOLDINGS LIMITED, avec siège social aux Iles Vierges Britanniques, Tortola, Road Town, P.O. Box 146, enregistrée auprès du «Registrar of Corporate Affairs» sous le numéro 682448.

Luxembourg, le 5 juillet 2006.

Pour avis sincère et conforme

Pour MUKA INVESTMENTS, S.à r.l.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2006, réf. LSO-BS02071. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(085292.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2006.

FIRST CLASS FASHION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.

R. C. Luxembourg B 47.298.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle
tenue au siège social de la société le 12 juillet 2006 à 10.00 heures*

L'Assemblée décide de renouveler le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux comptes.

Sont renommés Administrateurs:

- M. Alexis Kamarowsky, Directeur de société, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte-Croix, à L-1371 Luxembourg;
- M. Federico Cannizzaro di Belmontino, Directeur de société, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte-Croix, à L-1371 Luxembourg;
- M. Jean-Marc Debaty, Directeur de société, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte-Croix, à L-1371 Luxembourg.

Est renommée Commissaire aux comptes:

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A. (INTERCONSULT) avec siège social à L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2012.

Luxembourg, le 12 juillet 2006.

Pour extrait conforme

L'agent domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2006, réf. LSO-BS10434. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(085665.3//27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2006.

MASONITE (HUNGARY) SERVICING COMPANY LIMITED BY SHARES,

Succursale de Luxembourg.

Adresse: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 111.364.

Par résolution circulaire datée du 12 mai 2006, les gérants de la société MASONITE (HUNGARY) SERVICING COMPANY LIMITED BY SHARES, Succursale de Luxembourg, ont décidé de transférer le siège social de la société du 69A, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg avec effet immédiat.

Luxembourg, le 28 juin 2006.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2006, réf. LSO-BS03697. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(085915.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2006.

O.B.B. GLOUCESTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.
R. C. Luxembourg B 106.913.

—
Extrait de l'assemblée générale tenue à Luxembourg, le 27 juin 2006

1) L'assemblée nomme O.B.B. REALINVEST (EUROPE) S.A., avec adresse au 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg, enregistrée sous le numéro B 106.911, en remplacement de M. Alain Garros à la fonction d'administrateur avec effet immédiat. Le mandat du nouvel administrateur prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale qui se tiendra en 2012.

2) L'Assemblée décide de remplacer GRAHAM TURNER S.A. par la société LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., en abrégé INTERCONSULT avec adresse au 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg, à la fonction de Commissaire aux Comptes. Le mandat d'INTERCONSULT prendra effet ce jour et finira à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2012.

3) L'Assemblée accepte que les mandats des administrateurs de la société: BLISWORTH MANAGEMENT S.A. et ROADE ONE MANAGEMENT S.A.; tous deux ayant leur siège social au 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg; soient prolongés jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012.

4) L'Assemblée accepte la démission de ROADE ONE MANAGEMENT S.A. de sa fonction d'Administrateur-Délégué.

5) L'assemblée décide de transférer le siège social du 4-6, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg au 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg.

Pour extrait conforme

L'Agent Domiciliaire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2006, réf. LSO-BS07068. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(085752.3//26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2006.

BP@L S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 85.462.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 6 juin 2006

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société BP@L S.A., tenue à Luxembourg, le 6 juin 2006, que:

- décision a été prise d'accepter la démission comme administrateur de Madame Muriel Sam, employée demeurant à L-1251 Luxembourg, 10A, avenue du Bois, avec effet à dater de la présente assemblée générale,

- décision a été prise de nommer comme nouvel administrateur, Madame Vic épouse Samair Isabelle, demeurant à L-1251 Luxembourg, 10A, avenue du Bois, avec effet à dater de la présente assemblée générale et jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de l'année 2011,

- décision a été prise de transférer les bureaux de la société du

19, rue de Crécy, L-1364 Luxembourg au

17, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

C. Maylé

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2006, réf. LSO-BS07432. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(085901.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2006.

GOODRICH LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.010,-.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 78.528.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 16 octobre 2000 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 315 du 27 avril 2001.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 14 août 2006, réf. LSO-BT04198, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GOODRICH LUXEMBOURG, S.à r.l.

Signature

(085921.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2006.

O.B.B. WORCESTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.

R. C. Luxembourg B 109.624.

Extrait de l'assemblée générale tenue à Luxembourg, le 27 juin 2006

1) L'assemblée nomme O.B.B. REALINVEST (EUROPE) S.A., avec adresse au 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg, enregistrée sous le numéro B 106.911, en remplacement de M. Alain Garros, à la fonction d'administrateur avec effet immédiat. Le mandat du nouvel administrateur prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale qui se tiendra en 2012.

2) L'Assemblée décide de remplacer GRAHAM TURNER S.A. par la société LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., en abrégé INTERCONSULT, avec adresse au 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg, à la fonction de Commissaire au Comptes. Le mandat d'INTERCONSULT prendra effet ce jour et finira à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2012.

3) L'Assemblée accepte que les mandats des administrateurs de la société: BLISWORTH MANAGEMENT S.A. et ROADE ONE MANAGEMENT S.A., tous deux ayant leur siège social au 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg, soient prolongés jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012.

4) L'Assemblée accepte la démission de BLISWORTH MANAGEMENT S.A. de sa fonction d'Administrateur-Délégué.

5) L'assemblée décide de transférer le siège social du 4-6, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg au 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

L'Agent Domiciliaire

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2006, réf. LSO-BS07046. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(085929.3//26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2006.

LYDD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 94.346.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des associés du 6 juin 2006

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale des Associés de la société LYDD, S.à r.l., tenue à Luxembourg, le 6 juin 2006, que:

- décision a été prise de transférer les bureaux de la société du 19, rue de Crécy, L-1364 Luxembourg au 17, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

C. Maylé

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2006, réf. LSO-BS07435. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(085902.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2006.

UNAOIL REAL ESTATE INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 118.404.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the fourteenth of June.

Before Us, Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

Appeared:

The company under the laws of Gibraltar HAILWOOD INVESTMENTS LIMITED, having its registered office in Gibraltar, Main Street 206, registration number 95798,

here represented by Mrs Cécile Gadisseur, private employee, professionally residing at L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, by virtue of one proxy given under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the mandatory and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing party, represented as said before, request the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a limited liability company («société à responsabilité limitée»), as follows:

Chapter I. Purpose - Name - Duration

Art. 1. A company is established between the actual share owner and all those who may become owners in the future, in the form of a limited liability company («société à responsabilité limitée»), which will be ruled by the concerning laws and the present articles of in.

Art. 2. The purpose of the company are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, to the administration, the management, the control and the development of these participating interests.

It may use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, to acquire by way of investment, subscription, underwriting of by option to purchase and any other way whatever securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

The company may engage in any transactions involving immovable and movable property. The company may acquire, transfer and manage any real estate of whatever kind in whatever country or location.

The company may further engage and execute any operations which pertain directly or indirectly to the management and the ownership of real estate.

The company may also undertake any commercial industrial and financial transactions, which it might deem useful for the accomplishment of its purpose.

Art. 3. The duration of the company is unlimited.

Art. 4. The company shall take the name of UNAOIL REAL ESTATE INVESTMENTS, S.à r.l.

Art. 5. The registered office shall be at Luxembourg.

The company may open branches in other countries.

It may, by a simple decision of the associates, be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg.

Chapter II. Corporate capital - Sharequotas

Art. 6. The company's capital is set at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR), represented by five hundred (500) sharequotas of a par value of twenty-five Euro (25.- EUR) each.

When and as long as all the sharequotas are held by one person, the company is a one person company in the sense of article 179(2) of the amended law concerning trade companies; in this case, the articles 200-1 and 200-2 among others of the same law are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The company may acquire its own sharequotas provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.

Art. 7. The sharequotas shall be freely transferable between associates.

They can only be transferred inter vivos or upon death to non-associates with the unanimous approval of all the associates.

In this case the remaining associates have a preemption right.

They must use this preemption right within thirty days from the date of refusal to transfer the sharequotas to a non-associate person.

In case of use of this preemption right the value of the sharequotas shall be determined pursuant to par. 6 and 7 of article 189 of the Company law.

Art. 8. Death, state of minority declared by the court, bankruptcy or insolvency of an associate do not affect the company.

Art. 9. Creditors, beneficiaries or heirs shall not be allowed for whatever reason to place the assets and documents of the company under seal, nor to interfere with its management; in order to exercise their rights they will refer to the values established by the last balance-sheet and inventory of the company.

Chapter III. Management

Art. 10. The shall be managed by one or several managers, who need not be shareholders, nominated and subject to removal at any moment by the general meeting which determines their powers and compensations.

Art. 11. Each associate, without consideration to the number of sharequotas he holds, may participate to the collective decisions; each associate has as many votes as sharequotas.

Any associate may be represented at general meetings by a special proxy holder.

Art. 12. Collective resolutions shall be taken only if adopted by associates representing more than half of the corporate capital.

Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three-quarters of the corporate capital.

Art. 13. In case that the company consists of only one share owner, the powers assigned to the general meeting are exercised by the sole shareholder.

Resolutions taken by the sole shareholder in virtue of these attributions must be mentioned in a protocol or taken in written form.

Contracts concluded between the sole shareholder and the company represented by the sole shareholder must also be mentioned in a protocol or be established in written form.

This disposition is not applicable for current operations made under normal conditions.

Art. 14. The managers in said capacity do not engage their personal liability concerning by the obligation they take regularly in the name of the company; as pure proxies they are only liable for the execution of their mandate.

Art. 15. Part of the available profit may be assigned as a premium in favour of the managers by a decision of the share owners.

Art. 16. The fiscal year shall begin on the 1st of January and terminate on the 31st of December.

Chapter IV. Dissolution - Liquidation

Art. 17. In case of dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may not be shareholders and shall be nominated by the associates who shall determine their powers and compensations.

Chapter V. General stipulations

Art. 18. All issues not referred to in these articles, shall be governed by the concerning legal regulations.

Subscription and payment

All the shares have been subscribed by the sole shareholder HAILWOOD INVESTMENTS LIMITED, prenamed.

All the shares have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Special dispositions

The first fiscal year shall begin on the date of the incorporation and terminate on the 31st of December 2006.

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand one hundred Euro.

Decisions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the company, the above-named shareholder took the following resolutions:

1.- The registered office is established in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

2.- Is appointed as managing director:

Mr Alain Heinz, companies' director, born in Forbach (France), on the 17th of May 1968, residing professionally at L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

3.- The company will be validly bound by the sole signature of the managing director.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing mandatory, the present deed is worded in English followed by a French version, on the request of the same appearing mandatory and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing mandatory, acting as said before, known to the notary, by surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le quatorze juin.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

La société de droit de Gibraltar HAILWOOD INVESTMENTS LIMITED, ayant son siège social à Gibraltar, Main Street 206, numéro d'immatriculation 95798,

ici représentée par Madame Cécile Gadisseur, employée privée, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, requiert le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée comme suit:

Titre 1^{er}. Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet toutes prises de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

La société pourra employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et valeurs mobilières de toute origine, participer à la création, au développement et au

contrôle de toute entreprise, acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option, d'achat, de négociation et de toute autre manière, tous titres et droits et les aliéner par vente, échange ou encore autrement; la société pourra octroyer aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut effectuer toutes opérations immobilières et mobilières. La société peut acquérir, vendre et gérer tous immeubles de quelque nature et dans quelque pays ou endroit que ce soit.

La société peut également s'engager dans toutes opérations immobilières et effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la gestion et à la propriété d'immeubles.

La société pourra encore effectuer toutes opérations commerciales, industrielles et financières susceptibles de favoriser l'accomplissement des activités décrites ci-dessus.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de UNAOIL REAL ESTATE INVESTMENTS, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

La société peut ouvrir des succursales dans d'autres pays.

Le siège pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Titre II. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort aux non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption.

Ils doivent l'exercer endéans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la société.

Art. 9. Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III. Administration et gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions, ayant pour objet une modification des statuts, ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 16. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

Titre IV. Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Titre V. Dispositions générales

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Souscription et libération

Toutes les parts sociales ont été souscrites par l'associée unique HAILWOOD INVESTMENTS LIMITED, prédésignée.

Toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2006.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève à environ mille cent euros.

Décisions de l'associée unique

Immédiatement après la constitution de la société, l'associée unique a pris les résolutions suivantes:

1.- Le siège social est établi à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

2.- Est désigné comme gérant de la société:

Monsieur Alain Heinz, administrateur de sociétés, né à Forbach (France), le 17 mai 1968, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

3.- La société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant.

Constatation

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, ès qualités qu'elle agit, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Gadisseur, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 juin 2006, vol. 537, fol. 4, case 10. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 14 août 2006.

J. Seckler.

(087321.3/231/231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2006.

MASFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 83.042.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 14 juillet 2006

- L'Assemblée ratifie la cooptation en tant qu'administrateur de Monsieur Sébastien Schaack, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Son mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006.

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de LUX KONZERN, S.à r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de PAN EUROPEAN VENTURES, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006.

Luxembourg, le 14 juillet 2006.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2006, réf. LSO-BS08439. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086263.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2006.

O.B.B. PORTSMOUTH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.
R. C. Luxembourg B 110.613.

Extrait de l'assemblée générale tenue à Luxembourg, le 27 juin 2006

- 1) L'assemblée nomme O.B.B. REALINVEST (EUROPE) S.A., avec adresse au 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg, enregistrée sous le numéro B 106.911, en remplacement de M. Alain Garros, à la fonction d'administrateur avec effet immédiat. Le mandat du nouvel administrateur prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale qui se tiendra en 2012.
- 2) L'Assemblée décide de remplacer GRAHAM TURNER S.A. par la société LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., en abrégé INTERCONSULT avec adresse au 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg, à la fonction de Commissaire au Comptes. Le mandat d'INTERCONSULT prendra effet ce jour et finira à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2012.
- 3) L'Assemblée accepte que les mandats des administrateurs de la société: BLISWORTH MANAGEMENT S.A. et ROADE ONE MANAGEMENT S.A., tous deux ayant leur siège social au 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg, soient prolongés jusqu'à l'assemblée générale annuelle, qui se tiendra en 2012.
- 4) L'Assemblée accepte la démission de ROADE ONE MANAGEMENT S.A. de sa fonction d'Administrateur-Délégué.
- 5) L'assemblée décide de transférer le siège social du 4-6, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg au 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg.

Pour extrait conforme
Signatures
L'Agent Domiciliaire

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2006, réf. LSO-BS07084. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(085932.3//26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2006.

O.B.B. EASTBOURNE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.
R. C. Luxembourg B 113.640.

Extrait de l'assemblée générale tenue à Luxembourg, le 27 juin 2006

- 1) L'assemblée nomme O.B.B. REALINVEST (EUROPE) S.A., avec adresse au 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg, enregistrée sous le numéro B 106.911, en remplacement de M. Claude Karp, à la fonction d'administrateur avec effet immédiat. Le mandat du nouvel administrateur prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale qui se tiendra en 2012.
- 2) L'Assemblée décide de remplacer GRAHAM TURNER S.A. par la société LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., en abrégé INTERCONSULT, avec adresse au 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg, à la fonction de Commissaire au Comptes. Le mandat d'INTERCONSULT prendra effet ce jour et finira à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2012.
- 3) L'Assemblée accepte, que les mandats des administrateurs de la société: BLISWORTH MANAGEMENT S.A. et ROADE ONE MANAGEMENT S.A., tous deux ayant leur siège social au 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg, soient prolongés jusqu'à l'assemblée générale annuelle, qui se tiendra en 2012.
- 4) L'Assemblée accepte la démission de ROADE ONE MANAGEMENT S.A. de sa fonction d'Administrateur-Délégué.
- 5) L'assemblée décide de transférer le siège social du 4-6, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg au 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg.

Pour extrait conforme
Signatures
L'Agent Domiciliaire

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2006, réf. LSO-BS07093. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(085934.3//26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2006.

VODAFONE LUXEMBOURG 5, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 92.651.

Le bilan au 31 mars 2006, enregistré à Luxembourg, le 3 août 2006, réf. LSO-BT01358, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Signature.

(087261.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2006.

GLUCOSE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 118.405.

STATUTS

L'an deux mille six, le treize juin.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- La société DALECREST LIMITED, ayant son siège social à Douglas, 5, Athol Street (Ile de Man), ici représentée par Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, ci-après qualifiée, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

2.- Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, employée privée, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

La précitée procuration, signée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société de participations financières, sous forme de société anonyme, qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il existe une société de participations financières sous forme de société anonyme et sous la dénomination de GLUCOSE S.A.

Art. 2. La durée de la société est illimitée.

Art. 3. Le siège social de la société est établi à Luxembourg.

Si des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se présentent ou paraissent imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire restera luxembourgeoise.

Art. 4. La société a pour objet toutes prises de participations sous quelque forme que ce soit dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport et de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de parts sociales et valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, marques et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, sans vouloir bénéficier du régime fiscal spécial prévu par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La société pourra effectuer toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites et susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente-deux mille euros (32.000,- EUR), représenté par trois cent vingt (320) actions de cent euros (100,- EUR) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut prêter ou emprunter à court ou à long terme, même au moyen d'émissions d'obligations avec ou sans garantie; ces obligations pourront, sur autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, être converties en actions.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier vendredi du mois de mai à 16.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2006.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- La société DALECREST LIMITED, prédésignée, trois cent dix-neuf actions	319
2.- Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, préqualifiée, une action.	1
Total: trois cent vingt actions	320

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de trente-deux mille euros (32.000,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève à environ mille quatre cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Mohammed Kara, expert-comptable, né à Oum Toub-Denaira (Algérie), le 21 juillet 1954, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont;
- Monsieur Vincenzo Arno', maître en droit, né à Luxembourg, le 20 mai 1963, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont;
- Monsieur Alexis De Bernardi, licencié en sciences économiques, né à Luxembourg, le 13 février 1975, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Deuxième résolution

Est nommé commissaire aux comptes:

Monsieur Régis Donati, expert-comptable, né à Briey (France), le 19 décembre 1965, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2009.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M.-F. Ries-Bonani, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 26 juin 2006, vol. 537, fol. 2, case 6. – Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 14 août 2006.

J. Seckler.

(087323.3/231/127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2006.

O.B.B. BOURNEMOUTH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.

R. C. Luxembourg B 109.626.

Extrait de l'assemblée générale tenue à Luxembourg, le 27 juin 2006

1) L'assemblée nomme O.B.B. REALINVEST (EUROPE) S.A., ayant son Siège Social au 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg, en remplacement de M. Alain Garros, à la fonction d'administrateur avec effet immédiat.

Le mandat du nouvel administrateur prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale qui se tiendra en 2012.

2) L'Assemblée décide de remplacer GRAHAM TURNER S.A. par la société LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., en abrégé INTERCONSULT, avec adresse au 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg, à la fonction de Commissaire aux Comptes.

Le mandat d'INTERCONSULT prendra effet ce jour et finira à l'issue de l'Assemblée Générale, qui se tiendra en 2012.

3) L'Assemblée accepte que les mandats des administrateurs BLISWORTH MANAGEMENT S.A. et ROADE ONE MANAGEMENT S.A., tous deux ayant leur Siège Social au 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg, soient prolongés jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012.

4) L'Assemblée accepte la démission de BLISWORTH MANAGEMENT S.A. de sa fonction d'Administrateur-Délégué.

5) L'assemblée décide de transférer le siège social du 4-6, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg au 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signatures

L'Agent Domiciliaire

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2006, réf. LSO-BS07061. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(085967.3//26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2006.

GUIMARÃES DE MELLO LUXEMBOURG HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 65.405.

EXTRAIT

L'Assemblée générale du 14 juillet 2006 a décidé de ne pas reconduire le mandat de Monsieur Nicolau Francisco Frazao Drumond Borges, qui n'était pas candidat à la réélection et a renommé les autres membres du Conseil d'administration:

- Monsieur Antonio Diniz De Sousa Rego, Administrateur, Av. 24 de Julho, P-1200-480 Lisbonne, Portugal;

- Monsieur Jorge Manuel Pereira Caldas Goncalves, Administrateur, Av. 24 de Julho, P-1200-480 Lisbonne, Portugal;

- Monsieur Luis Eduardo Brito Freixial De Goes, Administrateur, Av. 24 de Julho, P-1200-480 Lisbonne, Portugal.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2006. L'assemblée générale du 14 juillet 2006 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes:

- Monsieur Richard Turner, réviseur d'entreprises, 60, Grand-rue, L-1660 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2006.

L'assemblée générale du 14 juillet 2006 a renouvelé le mandat du réviseur d'entreprises.

- ALTER AUDIT, S.à r.l., réviseur d'entreprises, 10, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 110.675.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2006.

Luxembourg, le 14 juillet 2006.

Pour GUIMARÃES DE MELLO LUXEMBOURG HOLDING, Société Anonyme Holding

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2006, réf. LSO-BS09885. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(085980.3//26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2006.

ARIELLE HOLDING S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

R. C. Luxembourg B 46.563.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 mai 2006

Les actionnaires de la société anonyme holding ARIELLE HOLDING S.A.H., réunis en assemblée générale ordinaire au siège de la société, ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur Raymond Le Lourec, conseiller fiscal, demeurant à Luxembourg et de Monsieur Armand Distave, conseiller économique et fiscal, demeurant à Luxembourg, est acceptée à l'unanimité.

- Monsieur Georges Gredt, comptable et Monsieur Jean-Paul Frank, expert-comptable, demeurant professionnellement tous les deux à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, sont nommés administrateurs en remplacement des administrateurs démissionnaires.

En conséquence, le conseil d'administration de la société est dès lors composé comme suit:

- Monsieur Georges Gredt, Comptable, demeurant à Luxembourg.

- Monsieur Jean-Paul Frank, Expert-Comptable, demeurant à Luxembourg.

- Monsieur Max Galowich, Juriste, demeurant à Luxembourg.

Commissaire aux Comptes:

LUX-AUDIT S.A., avec siège 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Les mandats viendront à expiration à la clôture de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra à la date prévue dans les statuts, en 2011.

Luxembourg, le 2 mai 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2006, réf. LSO-BS10874. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086015.3//27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2006.

SACEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1475 Luxembourg, 35, rue du St Esprit.

R. C. Luxembourg B 11.984.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 29 avril 2006

Est nommé administrateur, pour une durée de six ans, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2011:

- Monsieur Robert Angel, demeurant 51, rue Albert 1^{er}, L-1117 Luxembourg.

Est nommé commissaire aux comptes, pour une durée de trois ans, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- Monsieur Jacques Bintz, demeurant 9, rue J. Schneider, L-8272 Mamer.

Le mandat de Monsieur Jean Schleich, demeurant Alermillen bei Begen, L-9740 Boevange/Clervaux comme administrateur-délégué est renouvelé.

Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2006, réf. LSO-BT01281. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086314.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2006.

SACEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1475 Luxembourg, 35, rue du St Esprit.

R. C. Luxembourg B 11.984.

Le siège social de la société est sis au 35, rue du St Esprit, L-1475.

Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Pour avis

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2006, réf. LSO-BT01280. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086317.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2006.

AQSACOM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2013 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 93.982.

Il résulte d'une assemblée générale ordinaire, tenue en date du 15 juin 2006, que:

La démission de l'administrateur:

- Monsieur Max Galowich, juriste, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, avec effet immédiat est acceptée.

- Monsieur Guy Hornick, expert-comptable, né à Luxembourg le 29 mars 1951, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, est nommé en qualité d'administrateur, en adjonction aux membres actuellement en fonction, pour une durée de deux années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2008.

En conséquence, le conseil d'administration de la société est dès lors composé de la manière suivante et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2008:

- Monsieur Guy Hornick, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire,

- Monsieur Gilles Blanc, directeur, demeurant à F-91190 Gif sur Yvette, 8, allée de la Pièce de Terre,

- Madame Anne Labesse, ingénieur, demeurant à F-91190 Gif sur Yvette, 8, allée de la Pièce de Terre.

La démission du commissaire aux comptes:

- LUX-AUDIT S.A., ayant son siège à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie (R.C.S. Luxembourg B 25.797), avec effet immédiat est acceptée.

- AUDIEX S.A., ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie (R.C.S. Luxembourg B 65.469),

est nommée en qualité de commissaire aux comptes pour une durée de deux années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2008.

Le siège social est transféré à l'adresse suivante:

5, boulevard de la Foire,

L-2013 Luxembourg,

avec effet rétroactif au 1^{er} juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 15 juin 2006.

Pour avis

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2006, réf. LSO-BS10774. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(086017.3//37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2006.

GIGA CONSTRUCTION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 134, Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 118.422.

STATUTS

L'an deux mille six, le vingt et un juin.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- Monsieur Kahmel Boukara, électricien, né à Mulhouse (France), le 10 septembre 1968, demeurant à F-57525 Talinge, 12, rue Voltaire (France);

2.- Monsieur Riccardo Campioni, sans profession, né à Joeuf (France), le 19 septembre 1963, demeurant à F-54240 Joeuf, 107, rue de l'Hôtel de Ville (France).

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent entre eux:

Titre I^{er}. - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de GIGA CONSTRUCTION, S.à r.l.

Art. 3. La société a pour objet les prestations de service dans le domaine de l'électricité.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II.- Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Kahmel Boukara, électricien, né à Mulhouse (France), le 10 septembre 1968, demeurant à F-57525 Talange, 12, rue Voltaire (France), cinquante parts sociales	50
2.- Monsieur Riccardo Campioni, sans profession, né à Joeuf (France), le 19 septembre 1963, demeurant à F-54240 Joeuf, 107, rue de l'Hôtel de Ville (France), cinquante parts sociales	50
Total: cent parts sociales	100

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la société.

En cas de décès d'un associé, la société continue entre les héritiers de l'associé unique décédé ou entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé. La société ne reconnaît cependant qu'un seul propriétaire par part sociale et les héritiers devront désigner l'un d'eux pour les représenter au regard de la société, à moins que les associés ne fassent usage du droit de préemption prévu à l'article 7 ci-avant. Toutefois, si un seul des héritiers est déjà associé personnellement, il est de plein droit ce mandataire.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III.- Administration et gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives, ayant pour objet une modification aux statuts, doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 16. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V.- Dispositions générales

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2006.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentifs les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le siège social est établi à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.

2.- L'assemblée désigne comme gérant de la société:

Monsieur Kahmel Boukara, électricien, né à Mulhouse (France), le 10 septembre 1968, demeurant à F-57525 Talange, 12, rue Voltaire (France).

3.- La société est engagée par la signature individuelle du gérant.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, à environ huit cents euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: K. Boukara, R. Campioni, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 5 juillet 2006, vol. 537, fol. 14, case 7. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 14 août 2006.

J. Seckler.

(087433.3/231/119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2006.

ESARESS HOLDING LIMITED - LUXEMBOURG BRANCH.

Adresse: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 110.909.

Extrait des résolutions écrites daté du 30 juin 2006 concernant la succursale

Les actionnaires ont décidé:

- D'accepter la démission de M. Sébastien François, né le 4 décembre 1980 à Libramont en Belgique, demeurant au 6, rue Saint Denis, 6900 Marche en Famenne, Belgique, à la fonction de gérant administratif avec effet au 1^{er} juin 2006.

- De nommer Madame Fatima Boudabza, née le 21 mai 1980 à Verviers, en Belgique, demeurant au 13, rue Saint Laurent, boîte E à Arlon, Belgique, à la fonction de gérant administratif avec effet au 1^{er} juin 2006.

- De transférer le siège social de la Succursale du 69A, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2006, réf. LSO-BS11471. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086246.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2006.

**CASINO DE JEUX DU LUXEMBOURG - MONDORF-LES-BAINS,
LUXEMBURGER SPIELBANK - BAD MONDORF S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5618 Mondorf-les-Bains, rue Flammang.
R. C. Luxembourg B 18.159.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Albert Stremeler, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, en date du 19 février 1981, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 68 du 4 avril 1981.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 14 août 2006, réf. LSO-BT04262, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CASINO DE JEUX DU LUXEMBOURG - MONDORF-LES-BAINS S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2006, réf. LSO-BT04262. – Reçu 40 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(086020.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2006.

IPEF III HOLDINGS N° 5 S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 75.651.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg, le 17 juillet 2006 a pris acte de la démission de Monsieur Jean Hoffmann de son mandat d'administrateur à partir de l'exercice 2006.

Monsieur Jean-Yves Nicolas, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg a été nommé en son remplacement.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2011.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2006, réf. LSO-BT02346. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086259.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2006.

IMECO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 74.662.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 20 juillet 2006

- L'Assemblée ratifie la cooptation au poste d'administrateur de Monsieur Sébastien Schaack, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Son mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006.

- L'Assemblée accepte la démission en tant qu'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. L'Assemblée nomme en remplacement de l'administrateur démissionnaire la société LUX KONZERN, S.à r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Son mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006.

- L'Assemblée renouvelle le mandat d'administrateur de LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006.

Luxembourg, le 20 juillet 2006.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2006, réf. LSO-BT00646. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086264.3//25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2006.

91468

BUSTER S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 48.342.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg, le 10 juillet 2006 a pris acte de la démission de Monsieur Jean Hoffmann de son mandat d'administrateur à partir de l'exercice 2006.

Monsieur Jean-Yves Nicolas, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg a été nommé en son remplacement.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2006, réf. LSO-BT02339. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086260.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2006.

FAMY INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 96.072.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire réunie à Luxembourg, le 28 juillet 2006 a pris acte de la démission du commissaire aux comptes, la société STARNET S.A., ayant son siège social à CH-6902 Lugano, et a nommé en son remplacement le STUDIO COMMERCIALISTA FRANCESCO IPPOLITO, ayant son siège social à CH-6949 Comano, Via Centro TV 37.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2006, réf. LSO-BT02368. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086261.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2006.

INTERLIGNUM S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 34.537.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 20 juillet 2006, les mandats des administrateurs:

Monsieur Jacques Claeys, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, MONTEREY SERVICES S.A., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, ont été renouvelés jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2007.

Veillez également noter que, suite à une Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 28 novembre 2005, la dénomination et l'adresse du Commissaire aux comptes ont été modifiées comme suit:

COMCOLUX, S.à r.l., 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Villa Bofferding, L-1331 Luxembourg.

Le mandat du Commissaire aux comptes:

COMCOLUX, S.à r.l., 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Villa Bofferding, L-1331 Luxembourg, a été renouvelé jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2007.

Le conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Jacques Claeys, Administrateur,
- MONTEREY SERVICES S.A., Administrateur,
- UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2006.

Pour INTERLIGNUM S.A.

J. Claeys

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2006, réf. LSO-BT02490. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086580.3//29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2006.

GILALBI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 46.258.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue le 8 juin 2006

Mesdames Emanuela Ciriotti et Federica Tancaccini, et Monsieur Norbert Schmitz, et les sociétés S.G.A. SERVICES S.A. et FMS SERVICES S.A. sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 1 an. Monsieur Eric Herremans est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 1 an.

Pour la société GILALBI S.A.

N. Schmitz

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2006, réf. LSO-BT01928. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086334.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2006.

ALTAIRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 45.147.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue le 21 avril 2006

Monsieur Norbert Schmitz et les sociétés S.G.A. SERVICES S.A. et FMS SERVICES S.A. sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 3 ans. Monsieur Eric Herremans est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 3 ans.

Pour la société ALTAIRE S.A.

S G A SERVICES

Administrateur

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2006, réf. LSO-BS07727. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086338.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2006.

WEST MOUNTAIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 83.511.

In the year two thousand and six, on the third of August.

Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

WEST MOUNTAIN TRADING LTD, with registered office at Agias Fylaxeos & Zinonos Rossidi 2, PC 3082 Limassol (Cyprus),

represented by Mr Nicolas Vainker Bouvier De Lamotte, company director, with professional address at 17, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, by virtue of a proxy given on January 3, 2006.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall stay affixed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as mentioned above, declared and requested the undersigned notary to state:

1) That it is the sole participant of WEST MOUNTAIN, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée» with registered office at 17, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number 83.511, incorporated by deed of Maître Frank Baden, notary residing in Luxembourg, on August 10, 2001, published in the Mémorial C, number 157 of January 29, 2002.

2) That the Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (12,500 EUR) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (25 EUR) each.

3) After this had been set forth, the above named sole participant, representing the whole corporate capital, has decided to take the following resolutions in conformity with the agenda of the meeting:

First resolution

The sole participant decides to dissolve and to put the company WEST MOUNTAIN, S.à r.l. into liquidation.

Second resolution

The sole participant resolves to fix the number of liquidators at one and to appoint WEST MOUNTAIN TRADING LTD, with registered office at Agias Fylaxeos & Zinonos Rossidi 2, PC 3082 Limassol (Cyprus), as liquidator of the company.

Third resolution

The sole participant resolves to determine the powers of the liquidator as follows:

- the liquidator shall have the broadest powers to carry out his mandate, and in particular all the powers provided for by article 144 and following of the law of August 10, 1915 relating to commercial companies, as amended, without having to ask for authorization of the general meeting of shareholders in the cases provided for by law;
- there shall be no obligation for the liquidator to draw up an inventory;
- he may, under his own responsibility, for special and determined transactions, delegate to one or several agents such powers he determines and for the period he fixes.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the undersigned notary by name, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille six, le trois août.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

WEST MOUNTAIN TRADING LTD, avec siège social à Agias Fylaxeos & Zinonos Rossidi 2, PC 3082 Limassol (Chypre),

représentée par Monsieur Nicolas Vainker Bouvier De Lamotte, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal, en vertu d'une procuration sous seing privé du 3 janvier 2006.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré et requis le notaire instrumentaire d'acter:

1) Qu'elle est le seul associé de la société à responsabilité limitée WEST MOUNTAIN, S.à r.l., avec siège social à L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous section B numéro 83.511, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 août 2001, publié au Mémorial C, numéro 157 du 29 janvier 2002.

2) Que le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 EUR) chacune.

3) Ces faits exposés, l'associé unique prémentionné, représentant l'intégralité du capital social, a décidé de prendre les résolutions suivantes conformes à l'ordre du jour:

Première résolution

L'associé unique décide la dissolution et la mise en liquidation de la société WEST MOUNTAIN, S.à r.l.

Seconde résolution

L'associé unique décide de fixer le nombre des liquidateurs à un et de nommer WEST MOUNTAIN TRADING LTD, avec siège social à Agias Fylaxeos & Zinonos Rossidi 2, PC 3082 Limassol (Chypre), comme liquidateur de la société.

Troisième résolution

L'associé unique décide de déterminer les pouvoirs du liquidateur comme suit:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus pour l'exécution de son mandat et en particulier ceux prévus par les articles 144 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, sans devoir recourir à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des associés dans les cas prévus par la loi;
- le liquidateur n'est pas obligé de dresser inventaire;
- il peut, sous sa responsabilité, pour des transactions spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires tels pouvoirs qu'il déterminera et pour la période qu'il fixera.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. Vainker, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2006, vol. 154S, fol. 99, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2006.

P. Frieders.

(089544.3/212/89) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

91471

IBFIN PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 85.094.

Décision de l'assemblée générale des actionnaires du 11 juillet 2006

Par décision de l'assemblée générale des actionnaires en date du 11 juillet 2006, le mandat de commissaire aux comptes de la Société COFIDENTIA (FIDUCIAIRE), S.à r.l., 15, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, actuellement en vigueur, a été révoqué.

La société COMCO S.A., 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, a été nommé aux termes de cette assemblée comme nouveau commissaire aux Comptes de la Société en remplacement de COFIDENTIA (FIDUCIAIRE), S.à r.l., précitée.

Pour IBFIN PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE S.A., Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2006, réf. LSO-BT02995. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086368.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2006.

IBFIN FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 85.095.

Décision de l'assemblée générale des actionnaires du 11 juillet 2006

Par décision de l'assemblée générale des actionnaires en date du 11 juillet 2006, le mandat de commissaire aux comptes de la Société COFIDENTIA (FIDUCIAIRE), S.à r.l., 15, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, actuellement en vigueur, a été révoqué.

La société COMCO S.A., 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, a été nommé aux termes de cette assemblée comme nouveau commissaire aux Comptes de la Société en remplacement de COFIDENTIA (FIDUCIAIRE), S.à r.l., précitée.

Pour IBFIN FINANCE S.A., Société Anonyme
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE S.A., Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2006, réf. LSO-BT02993. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086373.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2006.

EDMARTE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 99.817.

Extrait de la résolution adoptée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société le 29 juin 2006

Il résulte du procès-verbal de la résolution de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 29 juin 2006 que:

Les actionnaires décide de nommer M. Bharat Chimanlal Shah, FCCA, ayant pour adresse professionnelle 45 Dene Road, Nothwood, Middlesex, HA6 2DD UK, en tant qu'administrateur de la société jusqu'à l'assemblée Générale de la société qui se tiendra en 2009.

Par conséquent, les administrateurs de la Société au 29 juin 2006 sont les suivants:

- HALSEY, S.à r.l.;
- M. Bharat Chimanlal Shah;
- M. Christophe Gammal;
- Mme Kristel Segers.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HALSEY, S.à r.l.
Administrateur
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2006, réf. LSO-BS11415. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086464.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2006.

91472

INDOSUEZ MANAGEMENT II S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 46.093.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire le 3 avril 2006

Ratification de la cooptation de Monsieur Daniel Guillot comme nouvel Administrateur en remplacement de Madame Nadine Meiller démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire en 2011.

Le mandat de PricewaterhouseCoopers en tant que Commissaire aux Comptes n'est pas renouvelé.

Acceptation de la nomination de ERNST AND YOUNG S.A., siège social 6, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg en tant que Commissaire aux Comptes pour une période de 1 an.

Pour la société INDOSUEZ MANAGEMENT II S.A.

CREDIT AGRICOLE LUXEMBOURG CONSEIL S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2006, réf. LSO-BQ03672. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086377.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2006.

NetEconomy LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 109.271.

Extrait des résolutions adoptées par l'actionnaire unique de la société en date du 24 juillet 2006

1. La démission de Monsieur Todhunter Bensen, résidant au 12 Moorgate, EC2R 6DA London, United Kingdom, comme Gérant de la société est par la présente acceptée avec effet au 30 juin 2006.

2. Monsieur Stuart Chapman, résidant à High Mead, Highercombe Road, Haslemere, GU27 2LH Surrey, United Kingdom, est par la présente nommé Gérant de la société avec effet au 30 juin 2006, et pour une période indéterminée.

Luxembourg, le 4 août 2006.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2006, réf. LSO-BT02956. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086389.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2006.

HORTIS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 118.875.

STATUTS

L'an deux mille six, le dix août.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- La société ECOPROMPT S.A., société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg,

ici représentée par Madame Christel Detrembleur, juriste, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée à Luxembourg, le 28 juillet 2006.

2.- La société de droit des Iles Vierges Britanniques LAUREN BUSINESS LIMITED, ayant son siège à Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques), PO BOX 3161,

ici représentée par Madame Christel Detrembleur, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Les prédites procurations, après avoir été signées ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparantes, représentées comme il est dit ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société qu'ils vont constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de HORTIS INTERNATIONAL S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, notwithstanding ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente-trois mille euros (33.000,- EUR), divisé en cent (100) actions, d'une valeur nominale de trois cent trente euros (330,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

La société est encore autorisée à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés commerciales. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit le deuxième vendredi du mois de juin à quatorze heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2006.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2007.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1.- ECOPROMPT S.A., prédésignée, quatre-vingt-dix-neuf actions	99
2.- LAUREN BUSINESS LIMITED, prédésignée, une action	1
Total: cent actions	100

Toutes les actions ainsi souscrites ont été entièrement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente-trois mille euros (EUR 33.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de mille sept cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes.

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui du commissaire à un (1).

Deuxième résolution

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- 1.- Monsieur Romain Thillens, licencié en sciences économiques appliquées, avec adresse professionnelle au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.
- 2.- Monsieur Christophe Blondeau, employé privé, avec adresse professionnelle au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg;
- 3.- Monsieur Nour-Eddin Nijar, employé privé, avec adresse professionnelle au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Troisième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

HRT REVISION, S.à r.l., ayant son siège au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Quatrième résolution

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012.

Cinquième résolution

Le siège social est fixé au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: C. Detrembleur, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 août 2006, vol. 905, fol. 95, case 2. – Reçu 330 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 5 septembre 2006.

J.-J. Wagner.

(094971.3/239/143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

VENEZIA FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 42.290.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 21 août 2003

Madame Rachel Backes, Monsieur Jean Bintner et la société S.G.A. SERVICES sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans. Monsieur Eric Herremans est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

Pour la société VENEZIA FINANCE S.A.

S G A SERVICES

Administrateur

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2006, réf. LSO-BS07667. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086397.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2006.

SUPERGEMS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 50.401.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 14 octobre 2005

Le mandat de Monsieur Jean-Marie Poos, en tant qu'Administrateur, n'est pas renouvelé. Monsieur Norbert Schmitz et S.G.A. SERVICES S.A. sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 1 an. FMS SERVICES S.A., siège social au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, est élue pour 1 an Administrateur en remplacement de Monsieur Jean-Marie Poos. Monsieur Eric Herremans est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 1 an.

Pour la société SUPERGEMS HOLDING S.A.

N. Schmitz

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2006, réf. LSO-BR01603. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086436.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2006.

ATILIA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 11.464.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 13 octobre 2005

Acceptation de la démission de Monsieur Jean-Marie Poos en tant qu'Administrateur.

Acceptation de la nomination de FMS SERVICES S.A., comme nouvel Administrateur en remplacement de Monsieur Jean-Marie Poos. Son mandat viendra à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2009. La société FMS SERVICES S.A. est domiciliée au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

Pour la société ATILIA S.A.

S.G.A. SERVICES S.A.

Administrateur

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2006, réf. LSO-BM06983. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086441.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2006.

OMEGA VENTURE CAPITAL, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 118.401.

—
STATUTS

L'an deux mille six, le vingt-sept juin.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

Monsieur Jean Fell, administrateur de sociétés, né à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg), le 9 avril 1956, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

ici représenté par Monsieur Raphaël Rozanski, employé privé, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La précitée procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Lequel mandataire, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il constitue par la présente:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de OMEGA VENTURE CAPITAL.

Art. 3. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à vingt mille euros (20.000,- EUR), représenté par huit cents (800) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 8. Les cessions de parts entre vifs à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 9. A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne met pas fin à la société. En cas de décès d'un associé, la société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Les pouvoirs d'un gérant seront déterminés par l'assemblée générale lors de sa nomination. Le mandat de gérant lui est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la société et pour représenter la société judiciairement et extrajudiciairement.

Le ou les gérants peuvent nommer des fondés de pouvoir de la société, qui peuvent engager la société par leurs signatures individuelles, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

Art. 13. Tout gérant ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle, quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 15. L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au 31 décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 18. L'excédent favorable du compte des profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. En cas de dissolution de la société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la société terminée, les avoirs de la société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Art. 21. Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

Souscription et paiement

Les huit cents (800) parts sociales sont toutes souscrites par l'associé unique, Monsieur Jean Fell, administrateur de sociétés, né à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg), le 9 avril 1956, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le souscripteur comparant déclare et reconnaît que chacune des parts sociales a été intégralement libérée en espèces de sorte que la somme de vingt mille euros (20.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice commencera aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2006.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de cet acte, s'élève à environ mille cent euros.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la société l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

La société anonyme EURO MANAGEMENT SERVICES S.A., R.C.S. Luxembourg B 34.766, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, est nommée gérante pour une durée indéterminée. La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de la gérante.

Deuxième résolution

Le siège social est établi à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg à la date pré-mentionnée.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu au notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Rozanski, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 12 juillet 2006, vol. 537, fol. 20, case 9. – Reçu 200 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 14 août 2006.

J. Seckler.

(087317.3/231/145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2006.

MAGILLA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 82.205.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg, le vendredi 7 juillet 2006, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Cinquième résolution

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date du vendredi 2 juin 2006 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour. L'Assemblée décide de ne pas renommer Monsieur Sergio Vandt en qualité d'Administrateur et Président du Conseil d'Administration et décide de nommer, pour un terme de 1 (un) an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Davide Murari, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;

- Monsieur Salvatore Desiderio, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur;

- Monsieur Alfonso Belardi, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur.

Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2006.

L'Assemblée décide de ne pas renommer Monsieur Vincent Thill, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, en qualité de Commissaire et décide de nommer, pour un terme de 1 (un) an, la société ALTER AUDIT, S.à r.l., 10, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg, en qualité de commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2006.

MAGILLA HOLDING S.A.

D. Murari / S. Desiderio

Président / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2006, réf. LSO-BT02801. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086460.3//32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2006.

PROFIL.MAG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R. C. Luxembourg B 118.418.

STATUTS

L'an deux mille six, le huit juin.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- La société CLARENCE INVESTMENTS LLC, ayant son siège social au 1605 Pebrican Avenue, Cheyenne, WY-82001 (U.S.A.),

ici dûment représentée par Monsieur Christian Bühlmann, ci-après qualifié.

2.- Monsieur Christian Bühlmann, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de PROFIL.MAG S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations entre autre dans les domaines de la presse et des médias, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société n'exercera pas directement une activité industrielle et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou toutes autres manières.

La société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, sans vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois mille cent (3.100) actions, chacune d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR).

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé de la société est fixé à un million d'euros (1.000.000,- EUR) représenté par cent mille (100.000) actions, chacune d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR).

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans, à partir de la publication de l'acte de constitution au Mémorial, Recueil Spécial, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est autorisé à limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires actuels.

Le conseil peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital. Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation de capital souscrit, il fera adapter les statuts à la modification intervenue en même temps.

Les actions de la société peuvent être créées, aux choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième mardi du mois de mai à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2006.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2007.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

1- La société CLARENCE INVESTMENTS LLC, prédésignée, trois mille quatre-vingt-dix-neuf actions	3.099
2.- Monsieur Christian Bühlmann, préqualifié, une action	1
Total: trois mille cent actions	3.100

Toutes ces actions ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration - Evaluation - Frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article vingt-six de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à la somme de mille cinq cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Christian Bühlmann, expert-comptable, né à Etterbeek (Belgique), le 1^{er} mai 1971, demeurant professionnellement à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter;
 - b) Monsieur Jean-Bernard Zeimet, Réviseur d'entreprises, né à Luxembourg, le 5 mars 1953, demeurant professionnellement à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter;
 - c) Monsieur Alexandre Taskiran, employé privé, né à Karaman (Turquie), le 24 avril 1968, demeurant professionnellement à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
- 3.- A été appelée aux fonctions de commissaire:
La société anonyme TRUSTCONSULT LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, R.C.S. Luxembourg section B numéro 86.995.
- 4.- Le siège de la société est établi à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
- 5.- La durée du mandat des administrateurs et du commissaire été a fixée à six ans.
- 6.- Le conseil d'administration est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur-délégué.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en français suivis d'une traduction anglaise, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Suit la version anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and six, on the eighth of June.

Before us, Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1.- The company CLARENCE INVESTMENTS LLC, having its registered office in 1605 Pebrican Avenue, Cheyenne, WY-82001 (U.S.A.),

here duly represented by Mr Christian Bühlmann, hereafter named;

2.- Mr Christian Bühlmann, chartered accountant, residing professionally at L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

Such appearing parties have requested the officiating notary to enact the following articles of association of a company which they declare to have established as follows:

Art. 1. Between those present this day and all persons who will become owners of the shares mentioned hereafter, a Luxembourg company (société anonyme) is hereby formed under the title of PROFILMAG S.A.

Art. 2. The Company is established for an unlimited period.

Art. 3. The Registered Office of the Company is in Luxembourg. It may be transferred by decision of the Board of Directors to any other locality of the Grand Duchy of Luxembourg and even abroad, should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the Registered Office of the Company, and until such time as the situation becomes normalised.

Art. 4. The purpose of the company is the holding of participations, in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The company shall not directly carry out any industrial activity or maintain a commercial establishment open to the public. The company may, however, participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprise in Luxembourg or abroad and may render such enterprises every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise. The company may borrow in any form and may issue bonds and debentures.

In general, it may take any measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes without subjecting itself to the law of 31st of July 1929 governing holding companies.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR) represented by three thousand one hundred (3,100) shares of a par value of ten Euro (10.- EUR) each.

The subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the General Meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of association.

The company may to the extent and under the restrictions foreseen by law redeem its own shares.

The authorized capital is fixed at one million Euro (1,000,000.- EUR) to be divided into one hundred thousand (100,000) shares with a par value of ten Euro (10.- EUR) each.

The Board of Directors is authorized, during a period of five years after the date of the publication of the articles of association in the Mémorial C, to increase in one or several times the subscribed capital within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, as the Board of Directors may determine. The Board of Directors is authorized to suppress or to limit the preferential subscription right of the shareholders.

The Board of Directors may delegate to any duly authorized director or officer of the company or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital. After each increase, the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors within the limits of the authorized capital, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder.

The corporation's shares may be created, at the owner's option in certificates representing single shares or two or more shares.

Should the corporate share capital be increased, the rights attached to the new shares will be the same as those enjoyed by the old shares.

Art. 6. The company is administered by a Board comprising at least three members, which elect a president among themselves.

Art. 7. The Board of Directors possesses the widest powers to manage the business of the Company and to take all action of disposal and administration which are in line with the object of the company, and anything which is not a matter for the General Meeting in accordance with the present Articles or governed by law, comes within its competence. In particular it can arbitrate, compromise, grant waivers and grant repelvis with or without payment.

The Board of Directors is authorized to proceed to the payment of a provision of dividend within the bounds laid down by the law.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management of the Company's business, either to one or more directors, or, as holders of a general or special proxy, to third persons who do not have to be shareholders of the Company.

The first delegate of the Board of Directors may be nominated by the general assembly of the shareholders following the incorporation.

All acts binding the company must be signed by two directors or by an officer duly authorized by the Board of Directors.

Art. 8. Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the Company by one member of the Board of Directors, or by the person delegated to this office.

Art. 9. The Company's operations are supervised by one or more auditors. Their mandate may not exceed six years.

Art. 10. The Company's business year begins on January 1 and closes on December 31.

Art. 11. The annual General Meeting is held on the second Tuesday in May at 10.00 a.m. at the Company's Registered Office, or at an other place to be specified in the convening notices. If such day is a legal holiday the General Meeting will be held on the next following business day.

Art. 12. To be admitted to the General Meeting, the owner of shares must deposit them five full days before the date fixed for the meeting, any shareholder will be entitled to vote in person or through a proxy, who need not to be a shareholder himself.

Art. 13. The General Meeting has the widest powers to take or ratify any action concerning the Company. It decides how the net profit is allocated and distributed.

The General Meeting may decide that profits and distributable reserves are assigned to the redemption of the stock, without reduction of the registered capital.

Art. 14. For any points not covered by the present articles, the parties refer to the provisions of the Act of August 10, 1915 and of the modifying Acts.

Special dispositions

- 1) The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31st of December 2006.
- 2) The first General Meeting will be held in the year 2007.

Subscription

The capital has been subscribed as follows:

1.- The company CLARENCE INVESTMENTS LLC, prenamed, three thousand and ninety-nine shares	3,099
2.- Mr Christian Bühlmann, prenamed, one share.	1
Total: three thousand one hundred shares	3,100

All these shares are fully paid up by payments in cash such that the sum of thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR) is from now on at the free disposal of the company, proof whereof having been given to the officiating notary, who bears witness expressly to this fact.

Statement - Valuation - Costs

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in article 26 of the law of August 10, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand five hundred Euro.

Extraordinary general meeting

The above named parties, representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, have proceeded with an Extraordinary General Meeting and after having stated that it was regularly constituted they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1.- The number of directors is fixed at three and that of the auditors at one.
- 2.- The following have been appointed as directors:
 - a) Mr Christian Bühlmann, chartered accountant, born at Etterbeek (Belgium), on the 1st of May 1971, residing professionally at L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter;
 - b) Monsieur Jean-Bernard Zeimet, auditor, born in Luxembourg, on the 5th of March 1953, residing professionally at L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter;
 - c) Mr Alexandre Taskiran, private employee, born at Karaman (Turquie), on the 24th April 1968, residing professionally at L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
- 3.- The following has been appointed as statutory auditor:
The company TRUSTCONSULT LUXEMBOURG S.A., having its registered office at L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, R.C.S. Luxembourg section B number 86.995.
- 4.- The Company's registered office shall be at L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
- 5.- The term of office of the directors and the statutory auditor shall be for six years.
- 6.- The Board of Directors is authorized to delegate the daily management of the company to one or more of its members.

Déclaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in French, followed by an English version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the French and the English text, the French version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read in the language of the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Signé: Ch. Bühlmann, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 22 juin 2006, vol. 536, fol. 98, case 5. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 10 août 2006.

J. Seckler.

(087428.3/231/266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2006.

VALINDUS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 52.813.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 17 mai 2005

Acceptation de la démission de Monsieur Jean-Marie Poos en tant qu'Administrateur.

Acceptation de la nomination de FMS SERVICES S.A., siège social au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, comme nouvel Administrateur en remplacement de Monsieur Jean-Marie Poos. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire en 2007.

Pour la société VALINDUS S.A.

N. Schmitz

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2006, réf. LSO-BR01608. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086471.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2006.

AMBERES, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 39.417.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 30 juin 2006 a ratifié la décision du Conseil d'administration de nommer aux fonctions d'administrateur UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l. en remplacement de Madame Marie-Josée Reyter.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des administrateurs suivants:

Monsieur Gérard Birchen, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;

MONTEREY SERVICES S.A., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Lors de cette même Assemblée, les mandats des administrateurs:

Monsieur Gérard Birchen, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;

MONTEREY SERVICES S.A., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,

ont été renouvelés pour une période d'un an qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2007.

la dénomination et l'adresse du Commissaire aux comptes ont été modifiées comme suit:

COMCOLUX S.à r.l., 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Villa Bofferding, L-1331 Luxembourg.

Le mandat du Commissaire aux comptes:

COMCOLUX, S.à r.l., 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Villa Bofferding, L-1331 Luxembourg,

a été renouvelé pour une période d'un an qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2007.

Le conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Monsieur Gérard Birchen, Administrateur,

- MONTEREY SERVICES S.A., Administrateur,

- UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2006.

Pour AMBERES

G. Birchen

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2006, réf. LSO-BT02491. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086582.3//34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2006.

RP3 HOLDINGS (LUX) 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 118.411.

 —
 STATUTES

In the year two thousand and six, on the third day of August.
Before us, Maître Emile Schlessler, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

THE ROCKSPRING PORTUGUESE PROPERTY PARTNERSHIP L.P., a company incorporated under British Laws, having its registered office in GB-London SW1X 9QF, 166 Sloane Street,
here represented by Mrs Xenia Kotoula, company director, residing professionally in L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer,

by virtue of a proxy given under private seal on 31 July 2006.

The said proxy, after having been signed *in* varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as thereabove mentioned, has requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of association of a société à responsabilité limitée unipersonnelle:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name RP3 HOLDINGS (LUX) 1, S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or, in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's subscribed share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.00), represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.00) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partners. The manager(s) may be revoked *ad nutum*.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager or, in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signatures of two members of the board of managers.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The company's year commences on the first of January and ends on the 31st of December.

Art. 16. Each year on December 31st, the books are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Art. 18. At the time of winding-up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 31st December 2006.

Subscription - Payment

The sole shareholder declares to subscribe the five hundred (500) shares and all the shares have been fully paid-up by contribution in cash so that the sum of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.00) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary, who acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred Euro (EUR 1,500.00).

Extraordinary general meeting

The sole partner representing the whole of the company's share capital has forthwith carried the following resolutions:

- 1) The registered office is established at L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
- 2) The number of managers is fixed at three.
- 3) The meeting appoints as managers of the company for an unlimited period:
 - a) Mr Ian Baker, chartered accountant, born in Carshalton (United Kingdom), on 3 February 1961, residing in GB-KT 17JT Epsom Town, Surrey (United Kingdom), Longdown Lane South,
 - b) Mr Jan-Willem Van Koeverden Brouwer, accountant, born in Amsterdam (The Netherlands), on 30 November 1974, residing professionally in L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer,
 - c) Mrs Xenia Kotoula, company director, born in Athens (Greece), on 30 November 1973, residing professionally in L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

The Company will be bound by the joint signatures of two managers.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le trois août.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

THE ROCKSPRING PORTUGUESE PROPERTY PARTNERSHIP L.P., une société de droit britannique, ayant son siège social à GB-Londres SW1X 9QF, 166 Sloane Street,
ici représentée par Madame Xenia Kotoula, directrice de société, demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 31 juillet 2006,

laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Ladite comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination RP3 HOLDINGS (LUX) 1, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,00) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2006.

Souscription - Libération

L'associé unique déclare souscrire les cinq cents (500) parts sociales et les libérer entièrement en espèces de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) est à la libre disposition de la société, ce qui a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,00).

Décisions de l'associée unique

- 1) L'adresse du siège social est fixée à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
- 2) Le nombre de gérants est fixé à trois.
- 3) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:
 - a) Monsieur Ian Baker, expert-comptable, né à Carshalton (Royaume-Uni), le 3 février 1961, demeurant à GB-KT 17JT Epsom Town, Surrey (Royaume-Uni), Longdown Lane South,
 - b) Monsieur Jan-Willem Van Koeverden Brouwer, comptable, né à Amsterdam (Pays-Bas), le 30 novembre 1974, demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer,
 - c) Madame Xenia Kotoula, directrice de société, née à Athènes (Grèce), le 30 novembre 1973, demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

La société sera engagée par la signature conjointe de deux gérants.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: X. Kotoula, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2006, vol. 29CS, fol. 29, case 10. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2006.

E. Schlessler.

(087416.3/227/239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2006.

91488

SAINT EUGENE S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 78.409.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 24 mars 2006 à 10h

5. L'assemblée ratifie la cooptation de:

- Monsieur Norbert Schmitz, Licencié en Sciences Commerciales et Consulaires, demeurant à Luxembourg;
- S.G.A. SERVICES S.A., société anonyme, ayant son siège social à Luxembourg;

aux postes d'administrateurs, en remplacement des administrateurs démissionnaires, suivant le Conseil d'Administration du 1^{er} juillet 2005, enregistré à Luxembourg, le 29 août 2005, réf. LSO-BH07160, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 86 du 13 janvier 2006.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire de l'an 2009.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2006, réf. LSO-BR09885. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086511.2//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2006.

LUMIERE HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 60.352.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 2 mai 2006 à 16h

L'assemblée ratifie les nominations de:

- Monsieur Norbert Schmitz, Licencié en Sciences Commerciales et Consultaires, demeurant à Luxembourg;
- S.G.A. SERVICES S.A., société anonyme, ayant son siège social à Luxembourg;

aux postes d'administrateurs, en remplacement des administrateurs démissionnaires, suivant le Conseil d'Administration du 5 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2005, réf. LSO-BL01895, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 561 du 17 mars 2006.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire de l'an 2009.

Signature

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2006, réf. LSO-BS03453. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086515.2//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2006.

SVG HOLDINGS S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 81.754.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 7 avril 2006

L'assemblée ratifie les nominations de:

- Monsieur Norbert Schmitz, Licencié en Sciences Commerciales et Consulaires, demeurant à Luxembourg;
- FMS SERVICES S.A., société anonyme, ayant son siège social à Luxembourg;
- S.G.A. SERVICES S.A., société anonyme, ayant son siège social à Luxembourg;

aux postes d'administrateurs, en remplacement des administrateurs démissionnaires, suivant le Conseil d'Administration du 27 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2006, réf. LSO-BM05572, non encore publié.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire de l'an 2007.

Pour copie conforme

Signature

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2006, réf. LSO-BS07805. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086520.2//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2006.
